



# PROCES-VERBAL DE SEANCE PUBLIQUE

**Mercredi 16 décembre 2015 – 18H30**  
**Maison de la Vallée de Saint Savin**

**Présents :**

M. André CAZERES, Président  
M. Joseph FROMIGUE, Vice-Président  
Mmes– Marianne SARTHOU  
MM. Antoine ALFARO – John BOGAERTS - Pierre CAPOU – Christian COUMET – Alain LARROUDE - Thierry LASSERRE – Jean-Baptiste RAMON

**Absents excusés :**

Brigitte CAPOU - Xavier MACIAS

**Secrétaire de séance :** M. Jean-Baptiste RAMON est désigné secrétaire de séance

## ORDRE DU JOUR

1. Décision Modificative N° 2
2. Ligne de trésorerie d'un montant de 80 000 € auprès du Crédit Mutuel
3. Avenant au contrat « Grand Site Midi-Pyrénées » Cauterets – Pont d'Espagne
4. Demande de subventions Animation Natura 2000 – 1<sup>er</sup> novembre 2015 au 31 mars 2016
5. Création d'un poste de chargé de mission à temps non complet pour accroissement temporaire d'activité
6. Mise à jour du tableau des effectifs
7. Demande de participation financière à la Session Nationale Ovine par les Jeunes Agriculteurs des Hautes-Pyrénées
8. Projet de réhabilitation du refuge du Marcadau : Engagement de la procédure liée au soutien pour le développement touristique durable par la Région Midi-Pyrénées

**Le Président propose de rajouter à l'ordre du jour de la présente séance la question suivante :**

9. Participation financière au Festival Pyrénéen de photo de montagne nature Cauterets 2015

**DECISION MODIFICATIVE N° 2**

Le Président indique qu'il est nécessaire de procéder à une décision modificative n°2 du Budget principal.

A l'issue de cette présentation, le Conseil syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

**DECIDE**

- **de procéder** à la modification n° 2 des ouvertures de crédits prévues en dépenses et recettes de fonctionnement du budget principal 2015, ainsi qu'il suit :

CHAP	ART	DESIGNATION	DEPENSES		RECETTES	
			Diminut° de crédits	Augmentat° de crédits	Diminut° de crédits	Augmentat° de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>						
012	6225	Indté Comptable, régisseur		500 €		
012	6228	Divers	500 €			
012	6332	Cotisation au FNAL		15 €		
012	6336	Cotisation au CNG, CG de la FPT		300 €		
012	6338	Cotisation au FNAL		40 €		
012	6451	Cotisation à L'URSSAF		3 155 €		
012	6453	Cotisation Caisses retraite		1 340 €		
012	6454	Cotisation ASSEDIC		560 €		
012	6488	Autres charges	1 000 €			
012	678	Autres charges exceptionnelles	4 410 €			
65	6541	Créances admises en non valeur	1 000 €			
65	657348	Subv aux autres Communes		1 000 €		
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>			<b>6 910 €</b>	<b>6 910 €</b>		
<b>TOTAL GENERAL DEPENSES DE FONCT.</b>			<b>0 €</b>			

- **d'autoriser le Président** à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

## LIGNE DE TRESORERIE D'UN MONTANT DE 80 000 € AUPRES DU CREDIT MUTUEL

Le Président indique qu'il est nécessaire d'ouvrir une ligne de trésorerie.

Il présente l'offre de financement du Crédit Mutuel pour l'ouverture d'une ligne de trésorerie d'un montant de 80 000 € pour une durée de 12 mois.

*Taux : EUR3MM + 1,15%*

*Intérêts trimestriels*

*Commission d'engagement : 160 €*

*Commission de non utilisation de 0,25%*

A l'issue de cette présentation, le Conseil syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

### DECIDE

- **d'approuver** l'offre de financement du Crédit Mutuel selon les conditions énoncées ci-dessus ;
- **d'autoriser le Président** à signer le contrat de ligne de trésorerie ;
- **d'autoriser le Président** à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération

## AVENANT AU CONTRAT « GRAND SITE MIDI-PYRENEES » CAUTERETS – PONT D'ESPAGNE

Le Président rappelle que le dispositif des « Grands Sites Midi-Pyrénées » a été approuvé par l'Assemblée plénière de la Région Midi-Pyrénées le 15 janvier 2009.

La Commission Syndicale de la Vallée de Saint-Savin est cosignataire du contrat.

Afin d'harmoniser le dispositif des « Grands Sites Midi-Pyrénées » avec les nouvelles politiques contractuelles régionales, les commissions permanentes du Conseil régional Midi-Pyrénées des 9 juillet et 24 septembre 2015 ont décidé de proroger la durée du plan d'aménagement et de valorisation des « Grands Sites Midi-Pyrénées » et celle des contrats initiaux jusqu'au 31 décembre 2017.

A l'issue de cette présentation, le Conseil syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

### DECIDE

- **d'approuver** l'avenant au contrat « Grand Site Midi-Pyrénées » de Cauterets – Pont d'Espagne prorogeant sa durée jusqu'au 31 décembre 2017 ;
- **de l'autoriser** à signer cet avenant ;
- **de l'autoriser** à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération

## **DEMANDE DE SUBVENTIONS ANIMATION NATURA 2000 – 1ER NOVEMBRE 2015 AU 31 MARS 2016**

Le Président rappelle que la Commission Syndicale assure la présidence et l'animation des DOCOB « Gaube Vignemale » et « Peguere Barbat Cambalès ». Le projet d'animation à mettre en œuvre pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2015 au 31 octobre 2015 est présenté. Ces actions seront menées par l'animateur Natura 2000 en partenariat avec le Parc National des Pyrénées.

Le coût total de l'animation a été évalué à 11 407,01 € TTC pour la période du 1/11/15 au 31/03/16 : salaire, prestation CRPGE, frais de déplacement et frais de structure.

Le Président indique que le conseil syndical sera amené à délibérer afin de solliciter un financement de l'Etat à hauteur de 100% de la dépense estimée.

A l'issue de cette présentation, le Conseil syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

### **DECIDE**

- **de solliciter** un financement de l'Europe et de l'Etat à hauteur de 100% de la dépense estimée pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 2015 au 31 mars 2016 d'un montant de 11 407,01 € TTC
- **d'autoriser** le Président à signer la convention d'animation ;
- **d'autoriser** le Président à entreprendre toutes démarches et signer tous documents, en vue du lancement du projet et de la mobilisation des aides publiques.

## **CREATION D'UN POSTE DE CHARGÉ DE MISSION A TEMPS NON COMPLET POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE**

Le Président rappelle la délibération du Conseil syndical en date du 28 novembre 2014 approuvant la création d'un poste de chargé de mission Natura 2000 - catégorie B sur la base d'un temps non complet à 80% réparti sur les trois sites : Gaube Vignemale 20% / Péguère Barbat Cambales 20% / Pibeste 40%.

Il rappelle également que par délibération du 18 mars 2015, le Conseil Syndical a approuvé la modification du temps de travail de cet agent à 40% pour la Commission Syndicale, le SIVU du Pibeste ayant décidé de prendre en charge les 40% restant.

Toutefois, la Commission Syndicale ayant comme projet la réhabilitation du refuge du Marcadau, il est nécessaire d'augmenter le temps de travail de l'agent actuellement en poste afin qu'il puisse apporter un appui technique et administratif au directeur et au chargé d'opération pour le démarrage de ce dossier.

Aussi, le Président propose de créer un poste à temps non complet (21 h hebdomadaires) pour l'animation des DOCOB « Gaube Vignemale » et « Peguere Barbat Cambales » et pour l'appui administratif et technique au projet du Marcadau (à hauteur de 7 H par semaine).

L'agent recruté sur ce poste sera chargé :

- d'animer et de coordonner les différentes actions inscrites dans les Documents d'Objectifs. Ce poste sera placé sous la responsabilité du directeur
- d'appuyer le directeur et le chargé d'opération en termes techniques et administratifs sur des dossiers ponctuels menés par la collectivité, dont celui relatif au refuge du Marcadau.

Il assurera les missions suivantes :

- rechercher, proposer des financements liés aux actions inscrites dans les DOCOB
- commander des prestations, les suivre et les contrôler,
- travailler en réseau avec les acteurs locaux et institutionnels (État, PNP, monde agricole et forestier)
- participer aux évaluations d'incidences sur les sites et assurer une veille de ces territoires,
- suivre les actions du DOCOB, élaborer un bilan annuel/pluriannuel des actions réalisées,
- suivre et évaluer les opérations contractualisées,
- assurer le suivi de l'état de conservation écologique,
- participer à la mise à jour des DOCOB,
- assurer le suivi des procédures régionales et la constitution des dossiers de demandes de subventions pour la réhabilitation du refuge Wallon-Marcadau

En raison, d'une part du caractère annuel des financements attachés à ce poste, de la nature des fonctions qui nécessitent polyvalence (maîtrise des procédures, bonne connaissance du milieu agricole et pastoral), et d'autre part, de l'accroissement temporaire d'activité lié au lancement du projet de réhabilitation du refuge du Marcadau, il est proposé de procéder au recrutement d'un agent non titulaire pour une durée de 12 mois maximum à compter du 1er janvier 2016.

A l'issue de cette présentation, le Conseil syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

#### **DECIDE**

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, et notamment l'article 3 1;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter temporairement un personnel pour d'une part, animer et de coordonner les différentes actions inscrites dans les Documents d'Objectifs Natura 2000, et d'autre part pour assurer un appui au démarrage du projet de rénovation du refuge du Marcadau :

- **de supprimer** du tableau des effectifs de la commission Syndicale, à compter du 1er janvier 2016, l'emploi de chargé de mission Natura 2000 à raison de 14 H hebdomadaires,
- **de créer** au tableau des effectifs de la Commission Syndicale, à compter du 1er janvier 2016, un emploi de chargé de mission (dont Natura 2000) aux conditions de recrutement suivantes  
Catégorie : Agent de catégorie B  
Rémunération : statutaire établie par référence à la grille indiciaire des techniciens principaux de 1ère classe – IB 555 / IM 471  
Durée hebdomadaire de travail : 21 heures  
Cadre statutaire : contrat de droit public de 12 mois maximum  
Régime indemnitaire en vigueur dans la collectivité
- **de prévoir** les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent à nommer dans l'emploi ainsi créé et les charges sociales s'y rapportant aux comptes prévus à cet effet ;
- **d'autoriser le Président** à prendre les dispositions relatives au recrutement de cet agent
- **d'autoriser le Président** à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

## MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Président indique qu'il est nécessaire de procéder à une mise à jour du tableau des effectifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, suite à création d'un poste de chargé de mission.

**Le tableau mis à jour est donc le suivant :**

A l'issue de cette présentation, le Conseil syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

### DECIDE

- **de fixer** le nouveau tableau des effectifs tel que présenté ci-dessus, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 ;

Commission Syndicale de la Vallée de Saint Savin					
EMPLOI	GRADE(S) ASSOCIE(S)	CATEGORIE	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdomadaire
Chargé de mission	Technicien principal 1 <sup>ère</sup> classe	B	0	1	TNC – 21 H
Chargé de mission Natura 2000	Technicien principal 1 <sup>ère</sup> classe	B	1	0	TNC – 14 H

- **d'autoriser** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

## DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIERE A LA SESSION NATIONALE OVINE PAR LES JEUNES AGRICULTEURS DES HAUTES-PYRENEES

Le Président donne lecture d'un courrier des Jeunes Agriculteurs des Hautes-Pyrénées sollicitant la Commission Syndicale pour participer financièrement à l'organisation de la session nationale ovine les 12, 13 et 14 janvier 2016 à Tarbes qui réunira une trentaine d'éleveurs de toute la France.

A l'issue de cette présentation, le Conseil syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

### DECIDE

- **d'approuver** la participation de la Commission Syndicale à l'organisation de la session nationale ovine les 12, 13 et 14 janvier 2016 à Tarbes ;
- **de fixer** la participation de la Commission Syndicale à la somme de 200 € ;
- **d'autoriser** le Président ou son représentant à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

## PROJET DE REHABILITATION DU REFUGE DU MARCADAU : ENGAGEMENT DE LA PROCEDURE LIEE AU SOUTIEN POUR LE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE DURABLE PAR LA REGION MIDI-PYRENEES

Le Président informe les membres du conseil syndical que dans le cadre du montage du dossier de subvention pour la réhabilitation du refuge du Marcadau, il est proposé d'engager la procédure liée au soutien pour le développement touristique durable par la Région Midi-Pyrénées. L'Agence Régionale pour l'Environnement (ARPE) est mandatée par le Conseil Régional pour assurer la coordination de cette démarche.

Une fiche de cadrage sera réalisée en partenariat avec l'ensemble des acteurs concernés à l'issue de laquelle seront constitués les dossiers de demande de subventions.

A l'issue de cette présentation, le Conseil syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

### DECIDE

- **d'engager** la procédure liée au soutien pour le développement touristique durable par la Région Midi-Pyrénées pour le projet de réhabilitation du refuge du Marcadau ;
- **de mandater** l'ARPE pour assurer la coordination de la démarche
- **d'autoriser le Président** à à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

## PARTICIPATION FINANCIERE AU FESTIVAL PYRENEEN DE PHOTO DE MONTAGNE NATURE CAUTERETS 2015

La commune de Cauterets a reçu du 11 au 13 septembre 2015 le *Festival Pyrénéen de Photos Montagne Nature* » sur son territoire.

A l'initiative de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, ce festival, organisé notamment autour d'une dizaine de photographes exposants, d'un concours photo organisé par Pyrénées Magazine, de conférences sur des thèmes en lien avec la faune et la flore, sera le premier de l'image naturaliste de montagne dans les Pyrénées.

Afin de pouvoir accueillir ce festival dont le coût global est estimé à 40 000 €, la commune de Cauterets sollicite le soutien financier de la CSVSS à hauteur de 1000 €.

En contrepartie de cet accompagnement, la commune de Cauterets s'engage à assurer la communication par :

- La présence du logo de la CSVSS sur tous les supports
- La présence de banderoles de la CSVSS sur les lieux du festival
- La prise de parole de M. le Président de la CSVSS lors de la soirée inaugurale.

A l'issue de cette présentation, le Conseil syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

**DECIDE**

- **d'attribuer** exceptionnellement une participation financière d'un montant de **1 000 €** à la commune de Cauterets pour la réalisation de ce festival
- **d'autoriser** le Président à signer la convention financière afférente
- **d'inscrire** les crédits nécessaires au budget principal de la collectivité, chapitre 65, article 657348
- **d'autoriser** le Président à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 20h30.

Le Président  
André CAZERES

Le Vice-Président  
Joseph FROMIGUE

Le Secrétaire de séance  
Jean-Baptiste RAMON

Marianne SARTHOU

Antoine ALFARO

John BOGAERTS

Pierre CAPOU

Christian COUMET

Alain LARROUDE

Thierry LASSERRE